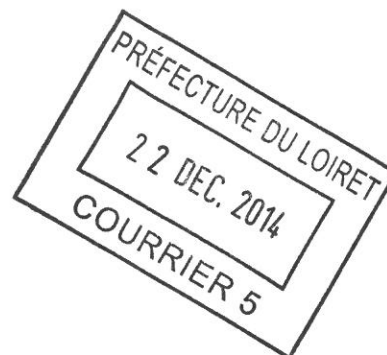




Orléans • Saint-Denis-de-l'Hôtel

www.loiret.aeroport.fr



COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2014

Délibération n° 3

Objet : Désignation d'un représentant pour siéger au GIP APPROLYS.

Etaient présents : Messieurs DOLIGÉ, RAMOS (supplément de M. GARNIER), MALBO, GRILLON, MEYER (suppléant de M. BOUCHER), BERNIER (suppléant de M. LAGARDE).

Messieurs CARRÉ, GARNIER, LAGARDE, MARTINET, BOUCHER et Mme BESNIER étaient excusés.

Vu le rapport n° 3 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

Exposé

Lors du comité syndical du 5 septembre 2014, il a été décidé d'approuver l'adhésion du SMAEDAOL au groupement d'intérêt public dénommé APPROLYS dont l'objet est d'exercer une activité de centrale d'achat.

Ainsi il a été pris acte que le montant de la cotisation annuelle correspondant à l'adhésion s'élève à 50 €, tel que fixé par l'Assemblée Générale d'Approllys du 20 mars 2014 et vous m'avez autorisé à signer la convention constitutive et les conditions générales de recours d'Approllys.

Au cours de la séance il a été omis de désigner le représentant appelé à siéger à l'Assemblée générale.

*
* *

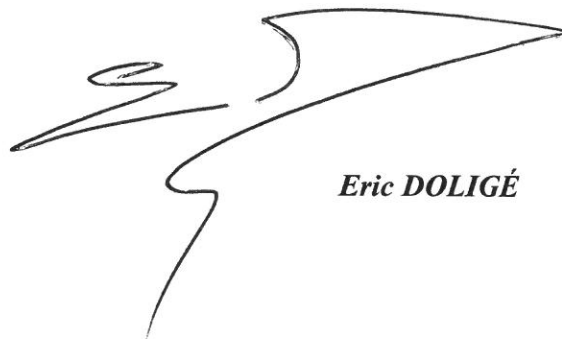
Après avoir délibéré, le comité syndical :

ARTICLE UNIQUE :

Décide de proposer comme représentant titulaire au GIP APPROLYS M. le Président Eric DOLIGÉ et M. Jean-François VASSAL comme suppléant.

(adopté)

Le Président,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a unique, abstract shape.

Eric DOLIGÉ

